

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

Décision n° 54780 du 2 novembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Rennes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest

NOR : INTJ1517795S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 48451 du 27 juillet 2015 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2015;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 octobre 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest est arrêté ainsi qu'il suit :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Le Glouet, Guy Nigend : 91 894

Biganzoli, Christian Nigend : 86 137

Jacquet, Claude Nigend : 102 721

Larère, Thierry Nigend : 122 529

Hoffmann, Claude Nigend : 110 860

François, Denis Nigend : 136 506

Mardelet, Patrick Nigend : 274 594

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Le Roy, Gilles Nigend : 115 947

Petit, Jean-Luc Nigend : 98 002

Le Gloanic, Alain Nigend : 274 094

Carlhant, Yves Nigend : 90 830

Candalh, Yannick Nigend : 272 116

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Deschamps, Bruno Nigend : 104 406

Bougain, Lionel Nigend : 140 516

Lannuzel, Françoise Nigend : 135 218

Clion, Laurent Nigend : 106 925

Peuziat, Yvon Nigend : 275 150

Le Maout, Daniel Nigend : 123 421

Guèdes, Gaëtan Nigend : 273 450

Mehouas, Jean-Claude	Nigend : 150 669
Garel, Fabrice	Nigend : 273 205
Margueritte, Georges	Nigend : 93 443
Gautherin, Jean	Nigend : 94 965
Laffiché, Bertrand	Nigend : 273 912
Corbic, Laurent	Nigend : 272 402
Pennetier, Thomas	Nigend : 275 085
Le Nagard, Frédéric	Nigend : 191 307

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Gautier, Joël	Nigend : 97 737
Crozon, Philippe	Nigend : 106 383
Le Bris, Dominique	Nigend : 106 642
Personnic, Alain	Nigend : 107 899
Le Guellanff, Bruno	Nigend : 108 993
Téfaine, Didier	Nigend : 109 492
Coroller, Pascal	Nigend : 115 361
Cailleau, André	Nigend : 118 114
Cloarec, Gilbert	Nigend : 121 559
Pengam, Jean-Pierre	Nigend : 122 307
Boidec, Jean-René	Nigend : 124 552
Procot, Eric	Nigend : 125 652
Louarn, Dominique	Nigend : 158 686
Herbet, Marc	Nigend : 273 643
Lemonnier, Cédric	Nigend : 274 337
Gerber, Hervé	Nigend : 273 281
Le Daniel, Eddy	Nigend : 274 065

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

Néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 novembre 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
H. RENAUD